

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 28 septembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

-----

**2018 DFPE 135** Subventions (263.502 euros) et avenants n° 2 à l'association Espace 19 (19e) pour ses trois établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des Collectivités territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 3 janvier 2017 par l'association Espace 19 et la Ville de Paris ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Espace 19 (19e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 12 septembre 2018 ;

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec l'association Espace 19 ayant son siège social 251, rue de Crimée (19e), pour l'attribution de trois subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 132.940 euros est allouée à l'association Espace 19, pour l'établissement Riquet, sis 51-53 rue Riquet (19e) (n° tiers SIMPA : 246 ; n° de dossier 2018-03781).

Article 3 : Une subvention de 82.869 euros est allouée à l'association Espace 19, pour l'établissement Cambrai, 92 bis rue Curial (19e) (n° tiers SIMPA : 246 ; n° dossier : 2018-03782).

Article 4 : Une subvention de 47.693 euros est allouée à l'association Espace 19, pour l'établissement Ourcq, 15-17 rue des Ardennes (19e) (n° tiers SIMPA 246 ; n° dossier : 2018-03783).

Article 5 : La dépense correspondant à cette subvention sera imputée au chapitre fonctionnel 4, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subvention aux structures d'accueil associatives), nature 65748, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2018 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**